

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 02/12-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES
TRENTIÈME SESSION
HALIFAX (CANADA), 6 - 10 MAI 2002**

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'ÉTIQUETAGE TROMPEUR DES ALIMENTS

OBSERVATIONS DE :

CANADA

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR L'ÉTIQUETAGE TROMPEUR DES ALIMENTS**CANADA :**

- Le Canada félicite les États-Unis d'avoir préparé ce survol et cette analyse détaillés des manières dont des mentions véridiques sur les étiquettes peuvent être trompeuses pour le consommateur et d'avoir suggéré des approches possibles pour traiter de ce problème. La prévention des allégations trompeuses est un objectif important.
- B Le Canada signale que le Codex dispose d'un certain nombre de directives qui portent sur les allégations trompeuses et de mécanismes permettant de les prévenir, dont conditions, normes, etc.
- Toutefois, le Canada croit que le document de travail identifie certains types d'allégations trompeuses dont il n'est peut-être pas fait mention dans les *Directives générales Codex sur les allégations*, mais qui pourraient plus tard être traitées au moyen de la révision indiquée de ces directives.